

Règlementation

Session mars 2015

- 1) Quelles sont les prérogatives d'un guide de palanquée niveau 4 ? (5 points)

- 2) Quelles différences faites-vous entre la responsabilité civile et la responsabilité pénale ? (3 points)

- 3) Pour plonger dans un club FFESSM sur la côte, quels documents devez-vous fournir ? Quel est le matériel obligatoire pour un guide de palanquée? (3points)

- 4) A quelle réglementation est soumis un bloc de plongée club ?
Un bloc personnel peut-il bénéficier de cette réglementation ? (3points)

- 5) Dans le cursus fédéral, l'obtention du GP vous donne accès à quelles formations ? (3 points)

- 6) Dans le cadre d'une plongée d'exploration, dans quelles circonstances pouvez-vous adapter les consignes données par le directeur de plongée ? (3 points)